

Arrêté du 12 novembre 2010 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au TI de Vienne
NOR : JUSB1031218A

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Mademoiselle BARICEVIC Stéphanie, adjointe administrative de première classe, en sa qualité de régisseuse intérimaire du tribunal d'instance de Vienne.

Article 2

Mademoiselle BARICEVIC Stéphanie, adjointe administrative de première classe, est, à compter du 21 novembre 2010, nommée régisseuse titulaire du tribunal d'instance de Vienne.

Article 3

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de Grenoble en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait à Paris, le 12 novembre 2010

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre
de la justice et des libertés,
Par délégation la chef du département de la
gestion administrative et prévisionnelle des
personnels de greffe

Françoise LESTRADE